

CONVENTION « Championnat de France » de Classe FFVoile 2020

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Fédération Française de Voile (FFVoile), association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, Monsieur Nicolas HENARD, dûment habilité aux fins des présentes.
Ci-après dénommée la FFVoile

D'une part,

Et
L'International Finn Association France (IFA France), association régie par la loi de 1901, dont le siège est 62 Avenue Camus – 44000 NANTES
Représentée par son Président, Monsieur Marc ALLAIN des BEAUVAIS, dûment habilité aux fins des présentes,
Ci-après dénommée Classe

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. TEXTES

Le « Championnat de France » Finn est régi par le Règlement du « Championnat de France de Classe FFVoile » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « Championnat de France de Classe FFVoile » est joint à la présente. (cf. lien)

2. CALENDRIER

Le Championnat de France Finn est organisé par la Société des Régates Saint Pierre Quiberon du 11 au 14 juillet 2020.

3. ATTRIBUTION DU TITRE

Pour le titre, sera déclaré CHAMPION(NE) DE FRANCE FINN le coureur déclaré vainqueur

4. DOTATION EN PRIX

Les 3 premier(e)s courcurs, pour le titre, se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze de la FFVoile.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront sur le site du Championnat de France à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régata (fichier format WdZ) devra être adressée par mail à : VLresultats@ffvoile.fr

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour l'International Finn Association France
Marc ALLAIN des BEAUVAIS

Pour la FFVoile
Nicolas HENARD


INTERNATIONAL FINN ASSOCIATION FRANCE
www.finn-france.fr

